

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2024

Référence
2024-24

Objet de la délibération
Approbation du Compte financier unique 2023 - Commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	15

Date de la convocation
22/03/2024

Date d'affichage
22/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 03/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 02 avril à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Agnès TABARY à Didier LE SAUX, Laurence ROUSSELET à Véronique BIGARD, Olivier CHEMIN à Christian BEZARD.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique 2023 Commune

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation,

VU la délibération 2023-38 du 25 septembre 2023 autorisant la ville de Crespières à expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes,

VU la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée entre la Ville et l'État le 18 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDÉRANT que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDÉRANT que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

CONSIDÉRANT les éléments susvisés,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ :**

DE CONSTATER que la procédure de confection du compte financier unique est

commune à l'ordonnateur et au comptable public et est que l'État des Contrôles du compte financier unique met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Crespières,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tel que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
A Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+736 259,05 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du CFU N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+20 000,00 €
C Résultats de clôture de la section de fonctionnement	+756 259,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
D Solde des réalisations de l'exercice N	-1 884 294,82 €
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du CFU N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+3 165 827,56 €
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F= D+E précédé de + ou -	+1 281 532,74 €
G Solde des restes à réaliser d'investissement N	-52 937,31 €
H Solde cumulé de la section d'investissement N	+1 228 595,43 €

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2024
Le Maire

Adriano BALLARIN

